

Bon d'études canadien

Ce que vous devez savoir

Tous les parents souhaitent offrir à leur enfant une éducation qui lui permettra de réaliser ses rêves. Or, l'augmentation des frais de scolarité peut représenter un défi. Un régime enregistré d'épargne-études (REEE) est le meilleur moyen de faire fructifier au maximum l'épargne destinée aux études postsecondaires grâce aux avantages que procure la croissance à l'abri de l'impôt et l'admissibilité aux subventions et aux bons du gouvernement.

FAQ sur le Bon d'études canadien (BEC)

En quoi consiste le Bon d'études canadien (BEC)?

Le BEC est une prestation de 500 \$ qui est versée par le gouvernement du Canada et qui vous permet de commencer à épargner tôt en prévision des études postsecondaires de votre enfant. Votre enfant pourrait également être admissible à 15 versements supplémentaires de 100 \$ au titre du BEC jusqu'à l'âge de 15 ans, pour une somme totale de 2 000 \$.

Mon enfant est-il admissible au BEC?

Pour recevoir le BEC, votre enfant doit être né le 1^{er} janvier 2004 ou après et vous devez recevoir le supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) communément appelé « allocation familiale ».

Consultez le www.EducAVENIR.org pour demander le Bon d'études canadien dès aujourd'hui.

Comment puis-je obtenir le BEC?

1. Demandez un numéro d'assurance sociale pour votre enfant.
2. Ouvrez un compte REEE auprès de BMO. Le BEC sera versé directement dans le REEE de votre enfant. Remarque : Vous pouvez ouvrir un compte sans y verser d'argent. Aucune cotisation financière n'est exigée. De plus, nous vous aiderons à demander la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) pour toutes les cotisations que vous versez à votre REEE BMO.

ÉducAVENIR

Ouvrez un REEE dès aujourd'hui

En ligne

Consultez le site EducAVENIR.org pour ouvrir une demande en ligne avec BMO, partout et en tout temps. La succursale de BMO Banque de Montréal la plus proche communiquera avec vous afin de fixer une rencontre et vous aider à terminer votre demande.

En personne

Passez à la succursale de BMO Banque de Montréal la plus proche pour rencontrer l'un de nos professionnels en placement. Lors de votre visite, assurez-vous d'avoir en main :

- Votre numéro d'assurance sociale
- Le numéro d'assurance sociale du ou des bénéficiaires
- Une pièce d'identité délivrée par le gouvernement (la carte d'assurance-maladie provinciale peut être utilisée aux fins de confirmation de l'identité, à l'exception des provinces où ce n'est pas permis)
- Les numéros de vos comptes BMO Banque de Montréal ou un spécimen de chèque du compte bancaire d'une autre institution

Par téléphone

Vous pouvez obtenir les conseils d'un expert des REEE en appelant le BMO Centre d'investissement au 1-800-665-7700.